Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Treasury Board of Canada Secretariat
Canada

Secrétariat du Conseil du Trésor Examen sur les préparatifs en vue de l'an 2000

Publié : le 1999-00-01

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor, 1999

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT48-26/1999F-PDF
ISBN : 978-0-660-25336-7

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Treasury Board Secretariat Review of the Preparedness for the Year 2000

Secrétariat du Conseil du Trésor Examen sur les préparatifs en vue de l'an 2000

Juillet 1999

Sommaire exécutif

Le présent rapport vise à cerner les questions et les domaines de risque relevés au cours de notre examen des préparatifs faits par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) en vue de l'an 2000 et à recommander les mesures à prendre pour les régler au besoin.

Le SCT avait déjà retenu les services de la firme d'experts-conseils DMR Consulting Group Inc. pour mener un examen des préparatifs en vue de l'an 2000 dans certains domaines (novembre 1998). Le SCT a colligé diverses recommandations découlant de cet examen et décidé de revoir son état de préparation en insistant surtout sur les mesures d'urgence.

Au cours de l'examen que nous avons mené en appliquant la méthodologie mise au point par le GartnerGroup et entérinée par le SCT, nous avons rencontré tous les membres du Comité consultatif sur l'an 2000, ainsi que d'autres personnes ressources participant à l'initiative sur l'an 2000, et avons passé en revue la documentation pertinente qu'ils nous ont fournie.

L'examen permis de déterminer si le SCT avait pris les mesures nécessaires pour limiter les risques associés au bogue de l'an 2000 en évaluant les critères relatifs aux aspects suivants :

- Engagement organisationnel pour éliminer le bogue de l'an 2000
- Évaluation d'impact à l'échelle de toute l'organisation
- Planification et suivi
- Essai
- Validation de la conformité
- Plan antisinistre et mesures d'urgence
- Examen juridique

Conclusion générale

Au SCT, il n'y avait pas d'applications essentielles à la mission de l'administration fédérale, mais il y en avait trois qui étaient essentielles à la mission du ministère. À l'examen, nous avons constaté que le SCT n'offrait pas de service directement au public et qu'il y était peu exposé à des risques d'interrelations avec d'autres ministères. Nous avons donc conclu à la lumière de la nature des

activités du Secrétariat du Conseil du Trésor qu'en général il avait pris les bonnes mesures pour limiter les risques associés au bogue de l'an 2000.

À l'appui du soin que la direction a pris pour s'occuper du problème informatique de l'an 2000, nous lui soumettons les principales recommandations suivantes aux fins d'examen :

- Élaborer un plan global du projet de l'an 2000 pour tenir compte de toutes les autres activités liées à l'an 2000.
- Bloquer les programmes de correction de Microsoft sur les plates-formes d'ordinateurs de bureau et de serveurs de même que la mise au point d'applications jusqu'à la mi-janvier 2000 au moins, ou jusqu'à ce que l'environnement soit stabilisé.
- Veiller à ce que TPSGC transmette des rapports de conformité à l'an 2000 efficaces; sinon, valider le processus d'essai de TPSGC.
- Veiller à ce que toutes les décisions et délibérations relatives à l'initiative sur l'an 2000 soient étayées de preuves documentaires à conserver dans un dépôt des documents sur l'an 2000.

Le rapport ci-joint (sous forme de document d'information) fournit les détails relatifs à la portée de l'examen, à son objectif, à la méthode suivie, ainsi qu'aux constatations et aux recommandations qui en découlent. D'autres questions mineures dont l'inclusion dans le présent rapport n'était pas justifiée ont été portées à l'attention du Comité consultatif sur l'an 2000 pendant la durée de l'examen.

Date de
modification : 1999-07-01